



Affichée et mise en ligne le 14 octobre 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le 12 octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 octobre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Véronique DUBETTIER-GRENIER, Maire.

Etaient présents :

Véronique DUBETTIER-GRENIER, Bernard SCORVIDÈRE, Valérie FRESNEAU, François VOUZELLAUD, Aurélie LAMBERT, Richard NICOLLEAU, Morgane BAPTISTA, Pierre PONNET, Mireille GALBRUN, Dominique ANÉE, Stéphanie GUILLON, Stéphanie LE CLANCHE, Sébastien LE GAL, Christine ANSQUER, Laurent LOSTANLEN, Christine SAINDON, Sébastien JARROT, Xavier PRAMIL, Karine MAISONNEUVE-COURTOIS, Chantal BESSON, Fanny RAOULT-GRANIER, Geoffroy BODET, Jacques PERROCHAT, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Nathalie COCAUD, Florence DAUBREE, Rémi TESSIER, Karine BONFILS, Jérôme DA PRAT.

Pouvoirs :

Fabienne GRIP à Sébastien LE GAL, Erwann LE BRAS à Stéphanie GUILLON, Frédéric CHAILLANT à Mireille GALBRUN, Françoise BEAUPÉRIN à Rémi TESSIER.

Monsieur Laurent LOSTANLEN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

en exercice : 33
présents : 29

N° 1 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET RÉHABILITATION DE L'ESPACE CULTUREL ET DE CONGRÈS DE LA FLEURIAYE - VALIDATION AVANT-PROJET DÉFINITIF

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'Avant-Projet Définitif de l'ECC,
HABILITE Madame le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire afférente,
AUTORISE Madame le Maire à procéder au lancement de la consultation des entreprises pour les marchés de travaux et à signer tout document se rapportant au projet,
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à percevoir les subventions sollicitées auprès des partenaires financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	25	
CONTRE :	1	Karine BONFILS
ABSTENTION :	7	Jacques PERROCHAT, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Nathalie COCAUD, Florence DAUBREE, Françoise BEAUPÉRIN, Rémi TESSIER, Jérôme DA PRAT
NE VOTE PAS :	0	